



Postes de recrutés locaux vacants au Lycée Français de Fribourg en Brisgau au 01.09 2019

Discipline : ANGLAIS (pour une durée d'un an)

Nature des fonctions :

Professeur du second degré. Poste à temps partiel (entre 12 et 16 heures). Enseignement en collège et en lycée à des élèves français, allemands, franco-allemands. Préparation au Baccalauréat Franco-Allemand selon un programme spécifique et propre aux LFA.

Expérience et/ou aptitude requise :

Expérience de l'enseignement en collège et en lycée. Certification complémentaire en français langue étrangère requise. Maîtrise de l'allemand indispensable à l'écrit comme à l'oral. Grande ouverture d'esprit. Implication forte dans la vie de l'établissement. Réelle capacité de travail en équipe biculturelle avec la volonté d'intégration et une capacité d'adaptation à un établissement complexe de droit scolaire allemand. Activité théâtrale souhaitée.

Discipline : HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EMC (à partir d'octobre 2019)

Nature des fonctions :

Professeur du second degré. Poste à temps plein de 18h. Enseignement en collège et en lycée des élèves français, allemands et franco-allemands. Programmes spécifiques préparant au Baccalauréat Franco-Allemand.

Expérience et/ou aptitude requise :

Maîtrise de la langue allemande à l'écrit comme à l'oral exigée. Grande ouverture d'esprit. Implication forte dans la vie de l'établissement et dans les équipes disciplinaires biculturelles. Capacité d'adaptation à un établissement complexe binational de droit scolaire allemand.

Merci de faire parvenir votre candidature à :

Mme Polowykow, Provisseure,
Lycée Franco-Allemand
Runzstrasse 83
79102 FREIBURG IM BREISGAU

Statuts et recrutement au LFA



Les résidents

L'agent résident est titulaire de la Fonction Publique française. Il est recruté par le directeur de l'AEFE, sur proposition du chef d'établissement.

Il doit résider en Allemagne depuis trois mois au moins, à la date d'effet du contrat, ou suivre son conjoint ou son partenaire (au sens du PACS) qui y exerce ou y réside. Si, faute de vivier local, un agent est recruté hors d'Allemagne, il devra se placer en disponibilité durant 3 mois, avant d'être pris en charge par l'Agence. Durant cette période il sera recruté par l'établissement, sous statut local.

Quand l'agent répond aux critères de recrutement sous statut de résident, il est détaché par son Académie d'origine auprès de l'AEFE qui le rémunère, généralement pour une période de 3 ans, renouvelable.

Les postes sont ouverts aux titulaires en fonction en France (y compris DOM/TOM) ou à l'étranger. Les résidents sont rémunérés par la France et leurs revenus sont soumis à la fiscalité française.

[» Candidature à un emploi de résident](#)

Procédure de recrutement

Les personnels résidents sont recrutés par l'Agence, après avis de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPLA), sur proposition du chef d'établissement. La liste des postes de résidents vacants ou susceptibles de l'être, à la rentrée suivante, dans le réseau des établissements scolaires de l'AEFE, est publiée sur le site Internet de l'Agence dès la mi-janvier (www.aefe.fr). Elle a pour but d'informer les éventuels candidats. Toutefois, elle n'est ni exhaustive, ni limitative et les candidats peuvent adresser, à tout moment, des candidatures spontanées auprès du Lycée Franco-Allemand et au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Allemagne.

Le dossier

Les candidats à des postes de résidents devront saisir leurs candidatures en ligne sur le site <http://recrutement.aefe.fr/residents/>

Le dossier complet est à envoyer au SCAC de l'Ambassade de France en Allemagne, avant la date indiquée. Aucun dossier incomplet ne pourra être examiné.

Un double du dossier est à adresser au Lycée Franco-Allemand de Freiburg de préférence par mail à l'adresse bermond@dfglfa.net ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Ce document est envoyé à titre indicatif. Seul le dossier acheminé à l'Ambassade fera foi.

En cas de candidature spontanée à un poste de résident, le dossier doit comprendre au moins une lettre de motivation, un curriculum vitae et des rapports d'inspection récents.

Les recrutés locaux

Les recrutés locaux, qui ne doivent pas nécessairement être de nationalité française, sont engagés par la section française du Lycée Franco-Allemand, avec lequel ils signent un contrat conforme au droit allemand.

Les candidatures sont à déposer auprès du secrétariat du Lycée Franco-Allemand, au fur et à mesure des postes à pourvoir, ou bien pour d'éventuels remplacements. **Les candidatures spontanées sont les bienvenues.**